



FFvolley

COMMISSION FEDERALE OUTDOOR
PROCES-VERBAL N°9 DU 12 JUIN 2024
(Visio-conférence)

SAISON 2023/2024

Présents :

Karim KHEMIRI-LEVY, Président

Vincent ROCHE, Philippe SAGNARD, Malik WATTRELOT, Camille CLAVREUL, membre
membres

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Championnat de France 2024 :
 - Annulation de l'aménagement du RPE pour période de prise en compte des points

Championnat de France

- Annulation de l'aménagement du RPE pour prise en compte des points

Suite à la réclamation portée par M.Ferry Pascal, N° de licence FFvolley 1758420, le 30/05/2024 auprès de la Commission Fédérale Outdoor demandant la non application de l'aménagement de l'article 2.2 du RPE du Championnat de France 2024, intégrant les points du tournoi de Série 1 « Ré Beach France » dans le calcul des tournois retenus pour le Championnat de France, la Commission Fédérale Outdoor, après consultation avec le service juridique de la FFvolley, prend acte que la dérogation indiquant que le tournoi de Série 1 « Ré Beach France » compte pour ce Championnat de France, n'est pas valable au regard du RPE, ce qui, du coup rend caduque le PV n°7 qui était en attente de validation.

Ceci entraîne le fait que le tournoi de Série 1 « Ré Beach France » et les tournois à la même date ne compteront que pour la prochaine saison.

Le Président de la CFO

Karim KHEMIRI-LEVY

En attente d'approbation par le prochain Conseil d'Administration
Date de diffusion : 12/06/2024 (AA)
Auteur : Karim KHEMIRI-LEVY